



MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 24-02

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, France Brassard, Directrice générale et greffière-trésorière par Intérim de la Municipalité de Longue-Rive, QUE :

Le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive au cours de sa séance extraordinaire du 20 décembre 2023 a adopté le règlement numéro 24-02 portant le titre :

RÈGLEMENT 24-02 SUR L'OCCUPATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la directrice générale et greffière par intérim, situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive, aux jours et heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Présentation d'un avis de motion le 14 décembre 2023
2. Présentation d'un projet de règlement le 14 décembre 2023
3. Adoption d'un règlement le 20 décembre 2023
4. Avis de promulgation le 3 janvier 2024

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

DONNÉ À Longue-Rive, ce 3^e jour de JANVIER 2024.

France Brassard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication (article 420)

Je, soussignée, France Brassard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 00 et 16 h 30 le 3^e jour de janvier 2024 à l'Hôtel de ville, au bureau de poste et à l'Église.

DONNÉ À LONGUE-RIVE, CE 3^E JOUR DE JANVIER 2024.

France Brassard,
Directrice générale et greffière-trésorière